

## ✓ Formations

- **SST (Sauveteur Secouriste du Travail) :**

- ▲ Formation initiale et recyclage annuel
- ▲ Équivalences avec le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1, ancien AFPS)

- **PRAP - Gestes et Postures :**

- ▲ Aider les salariés de l'entreprise à repérer, comprendre et améliorer les situations de travail présentant des gestes répétitifs, des postures défavorables, des efforts excessifs

- **Gestes et Postures en milieu de soins**

- ▲ Formation destinée aux hôpitaux, cliniques, maisons de retraite et aides à domicile

Toutes nos formations peuvent être effectuées en Intra ou Inter-entreprises.

Les monitrices de l'AIST 21 sont toutes formées par l'INRS.

Nos outils pédagogiques sont adaptés à chaque formation.

Plaquettes explicatives et tarifs sur demande.

## ✓ Sensibilisations

- Thématiques correspondant à nos domaines de compétences (bruit, risque chimique,...)
- Possibilité de construire des modules en fonction de vos besoins

## VOS CONTACTS :

### *Votre Médecin du Travail*

### *Service AST*

**Tél. : 03.80.74.46.47**

**Fax : 03.80.74.48.49**

### Siège social :

Association Interprofessionnelle  
de Santé au Travail de la Côte d'Or  
Parc Technologique de la Toison d'Or  
4, allée André Bourland - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.77.85.30 Fax : 03.80.77.85.31

[www.aist21.com](http://www.aist21.com)

Organisme de Formation agréé - 26 21 00437 21

*Service AST  
Action  
Santé  
Travail*

*Un plateau technique,  
des compétences en prévention  
des risques professionnels  
au service des entreprises  
de la Côte d'Or*

40, rue Parmentier  
21000 DIJON

En tant que Chef d'Entreprise, et selon les articles L.230-1 et 2 du Code du Travail, vous devez :

- Prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de vos salariés.

Ces mesures comprennent des actions de :

- ▲ Prévention des risques professionnels
- ▲ Formation et information
- ▲ Mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

- Évaluer les risques pour la sécurité et la santé

# Face à vos obligations...

# Nos compétences pour vous aider !

Face à ces obligations et de façon complémentaire, les Médecins du Travail, ainsi que le service AST, peuvent vous aider et vous conseiller, pour améliorer la sécurité et préserver la santé de vos salariés.

Les missions du service AST :

- ✓ conseil, accompagnement,
- ✓ information, sensibilisation,
- ✓ formation.

Une équipe de spécialistes (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels, ergonome, techniciens, formateurs,...) à votre écoute.

## ✓ Ergonomie

- Analyse globale des situations de travail
- Conseils sur les aménagements à mettre en place
- Assistance dans le choix de solutions adaptées, aide dans l'élaboration de cahiers des charges, recherche de fournisseurs et de devis
- Évaluation des conditions de travail lors de mutations technologiques, de changement de procédés de fabrication, de réorganisation de bureaux,...
- Animation de groupes de travail

## ✓ Évaluation des Risques Professionnels

- Aide et accompagnement à la rédaction ou la mise à jour du Document Unique
- Proposition de méthodologie d'évaluation
- Proposition d'outils : autodiagnostic, évaluation du risque chimique, plan de prévention, affichages obligatoires,...
- Aide à la mise en place d'un plan d'actions

## ✓ Métrologie

⇒ Évaluation des ambiances de travail et de l'exposition des salariés à divers risques :

- Exposition des salariés au bruit, évaluation des niveaux sonores générés par les équipements de travail
- Évaluation du risque chimique : prélèvements (gaz, vapeurs, solvants, poussières, CMR\*...)
- Évaluation des ambiances lumineuses
- Évaluation des contraintes vibratoires
- Évaluation des ambiances thermiques

⇒ Évaluation de la charge physique au cours du travail.

Méthodes de prélèvement et d'analyse respectant les normes et la réglementation en vigueur.

Moyens et matériels d'intervention adaptés et calibrés, logiciels de traitement des données,...

Préconisations en matière de protections collectives et individuelles, et d'aménagements techniques et organisationnels des postes de travail.

Restitution en CHS-CT

\* CMR : Substances Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques